

■ **Sattar Naderi 'chez Amir'**, à Neuchâtel, exploitation du restaurant à l'enseigne 'chez Amir'. (FOSC du 14.11.2001, p. 8958). Par ordonnance du 20.02.2002, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite, faute d'actif suffisant.
Journal no 514 du 25.02.2002
(00365114 / CH-645.1.005.784-7)